

au ciel, je lui dis : " Eh bien, mon ami " voulez-vous vous confesser ? "

" Oui, Monsieur, je le veux ; reve- nez demain et je me confesserai. " Pourquoi pas tout de suite, puisque Dieu " vous en inspire la pensée ? " " Oui, " vous avez raison ; commençons tout de " suite ; allez-moi, je vous en prie. " Il commença sa confession, la continua et la termina avec une présence d'esprit admirable. Une demi-heure après il reçut le pain des forts et l'onction sacrée des mourants. Cette âme, livrée peu d'instant auparavant aux pensées les plus affreuses, jouit en ce moment de toute la tranquillité de la paix de Dieu. La présence du prêtre et le langage de la foi sont maintenant ses plus grandes joies ; un doux sourire apparaît sur ses lèvres toutes les fois qu'on lui parle de Dieu et de ses infirmités mi-cricrondes, et quand on lui présente la médaille chérie, il couvre de ses baisers avec un sentiment de bonheur toujours croissant l'image de sa bonne et tendre Mère. Ces dispositions admirables ne cessent point et deviennent de plus en plus parfaites jusqu'au dernier soupir. Quarante-huit heures s'écoulaient dans cet heureux état, et il mourut dans la nuit du dimanche au lundi, vers les trois heures après minuit. Heureux fils de Marie, cette étoile tutélaire te guide maintenant dans la félicité ; ne sois pas surpris de te trouver comme sans t'en apercevoir dans le bienheureux port du salut éternel.

" Voilà, mon bon ami, le récit fidèle de ce qui est arrivé sous mes yeux, quant au fait de cette conversion véritablement extraordinaire. Puisse cette exemple de la miséricorde et de la puissance admirables de Marie enflammer et accroître en tous lieux la confiance et la dévotion envers cette auguste Reine des Anges ! Et surtout que ceux-là qui attaquent nos saintes pratiques de piété apprennent qu'aux moindres d'entre elles sont bien souvent attachées les grâces les plus signalées. En vain l'esprit corrompu du siècle cherche à persuader le contraire, le fait que nous venons de raconter et d'autres semblables qu'on pourrait citer grand en nombre, parlent d'eux-mêmes avec une éloquence qui lui donne le plus solennel démenti. "

NOUVELLES ETRANGERES.

Suisse, le 9 décembre 1849.

Les affaires tournent chez nous de mal en pis ; chaque semaine nous apporte quelques nouvelles vexations contre les prêtres, les religieux et les instituteurs catholiques. On a commencé par les Jésuites, on a continué par les autres congrégations, ensuite on a attaqué les prêtres de paroisse, enfin, on a emprisonné et exilé un évêque ; aujourd'hui on en veut à tous les évêques. L'épiscopat suisse, s'inspirant de son courage et de son dévouement, a présenté une Adresse à l'Assemblée nationale en faveur de Mgr. Marilley, de Fribourg ; l'Assemblée nationale vient de passer à l'ordre du jour sur cette Adresse, sans même lui accorder, — remarquez-le bien, — l'honneur du renvoi à une commission. Cette attitude dédaigneuse de l'Assemblée nationale vis-à-vis de l'épiscopat est de mauvais augure pour les catholiques suisses ; les Diètes les plus radicales, de 1830 à 1848, ont au moins conservé un certain décorum vis-à-vis des autorités supérieures de l'Eglise ; mais aujourd'hui on passe dédaigneusement à l'ordre du jour sur les réclamations de nos évêques ; il y a tout un avenir de nouvelles douleurs dans cette décision du 7 décembre 1849 !

Suisse, le 10 décembre 1849.

Voulez-vous savoir où nous en sommes en Suisse avec nos gouvernants radicaux ? Je vous le dirai en deux mots.

Le 6 décembre, le Grand Conseil de Lucerne a décidé de rembourser aux corps francs les 970,000 fr. suisse que ceux-ci ont payés dans les temps, comme seule et unique punition pour la révolte sanglante de 1845.

Le 7 décembre, le même Grand-Conseil de Lucerne a chargé son conseil exécutif de faire payer aux membres du Grand-Conseil de 1847, qui votaient pour le Sonderbund, la somme de 300,000 fr. suisses.

Ainsi, le 6, le Grand-Conseil accorde aux insurgés une indemnité d'à peu près 400,000 fr. de Franco, et le 7 il frappe les membres d'un gouvernement Constitutionnel, qui votaient d'après leur conscience, d'une contribution de 428,000 fr. de France.

Voilà, en deux mots, où nous en sommes en Suisse. Vous me dispenserez de faire des remarques à ce sujet. Facta loquuntur.

AUTRICHE.

Vienne, 20 décembre.—Personne ne croit à une guerre avec la Prusse ; l'Autriche serait obligée de s'adresser encore à la Russie, car la Hongrie, cette vieille pépinière pour la guerre, est épuisée, et l'Italie est dans une situation morale qui exige la présence d'une armée considérable. Cependant on s'étonne de voir tant de troupes agglomérées à la frontière de Saxe. Chaque jour de nouveaux corps partent de Prague. Le 18, un détachement de pontonniers avec des pontons a quitté cette ville. A Vienne il arrive journellement de la Hongrie, de l'artillerie, des chevaux, des voitures des munitions et des troupes ; ils prennent tous la route de Bohême par Gaensendorf.—Le choléra et le typhus font de terribles ravages parmi les troupes cantonnées en Bohême, surtout à Koenigsgrätz et à Josephstadt.

HONGRIE.

Une correspondance de Pesth de ces jours derniers dépeint l'état de la Hongrie sous de sombres couleurs. Tout commerce est arrêté ; l'argent manque. Une foule de familles autrefois aisées sont réduites à la mendicité. Toutes les conditions sociales sont bouleversées, et l'on ne peut comprendre qu'une société puisse encore vivre ainsi. Le nombre des mécontents grossit d'une manière effrayante. En Transylvanie la situation est encore plus triste. Depuis un siècle et demi, depuis la retraite des Turcs, on n'avait vu pareille misère, pareille anarchie.

Insurrection en Servie.—Conspiration en Russie.

Les journaux du continent ne nous offrent que bien peu de chose sur les deux révoltes les plus importantes que nous avons transmises le télégraphe électrique.

La première et la plus grave est, on le sait, la nouvelle d'une insurrection qui aurait éclaté en Servie et dans les Confins militaires. L'irrégularité que l'abondance des neiges et la rudesse de l'hiver ont jetée dans les mailles du Nord nous réduisent sur ce point à la correspondance suivante publiée le 29 décembre par l'Express de Londres.

" Vienne, 20 décembre.

" Le courrier arrivé la nuit dernière de Semlin a jeté le gouvernement dans la plus grande agitation. Une vaste et formidable rébellion a éclaté dans la Servie autrichienne. La Syrmie, la Slavonie et la frontière militaire ont pris les armes contre le gouvernement et rompu le cordon qui les séparait de la frontière turque, de sorte que leurs derrières sont complètement assurés.

" Ils peuvent compter sur l'assistance des Serbes turcs, ce qui certainement ne contribuera pas à applanir les difficultés qui subsistent encore entre l'Autriche et la Porte.

" Les régiments qui se sont révoltés comptent 80,000 hommes des meilleurs et des plus braves soldats de l'armée autrichienne. Ils ont une nombreuse artillerie.

" Le motif de l'insurrection est le décret du 18 novembre relatif à l'organisation de la Woywodina. Les principaux foyers sont dans la Syrmie, à Peterwardein et dans le district de Czarkister.

" Il va sans dire que le cordon militaire entre l'Autriche et la Turquie n'existant plus tous les réfugiés hongrois et polonais qui pourront se dérober à la surveillance de la Turquie, s'empresseront d'aller grossir les rangs des insurgés."

Une correspondance, adressée le 15 décembre des frontières de Pologne au Borsenhalle est également la seule autorité que nous ayons, pour le complot découvert dit-on, en Russie. Voici ce que nous y lisons :

" La nouvelle nous est parvenue que l'on a découvert une vaste conspiration qui avait son siège central à Moscou, et dont le but était de renverser la dynastie russe actuelle.

" C'est à Saint-Petersbourg que se trouve la tête du complot, et si nous sommes bien informés, quelques membres du sénat n'y sont pas entièrement étrangers. Il résulte des papiers trouvés sur des émissaires arrêtés qu'un coup de main contre l'empereur devait être exécuté le jour du nouvel an russe.

" Cet événement inspire d'autant plus d'inquiétude au gouvernement que les con-

jurations déjà découvertes appartiennent aux hautes classes et à la Russie proprement dite, les Polonais s'abstenant provisoirement de toute entreprise politique après les tristes expériences qu'ils ont faites. C'est à cette conjuration que l'on rattache le rappel des corps de la garde du royaume de Pologne.

" Il vient de paraître un nouvel ukase très sévère concernant les Russes qui sont à l'étranger. Ceux qui ne rentreront pas dans leur patrie dans le délai le plus bref seront punis de la confiscation de leurs biens."

CORRESPONDANCES.

Messire T.—Ste. Agnès.—Reçu 12s-6d M. W. W.—St. Denis.—Lettre et argent reçus.

Messire L.—St. Jean—Deschailions ; reçu 12s. 6d.

COMMANDES.

POU LA FRANCE.

Le Soussigné expédiera, VENDREDI, le 1 février, et tous les quinze jours durant l'hiver, des COMMANDES, pour Livres Gravures, Cartes Géographiques, Globes, Musique, Instrument de Chirurgie, Instruments de Mathématiques, Harpogeries, et autres marchandises de manufacture française. Les personnes désireuses de lui confier quelque ordre sont priées de les transmettre le plus tôt possible.

STANISLAS DRAPEAU.

Agent général en Canada MAISON DE COMMISSION de l'Ami de la Religion et de la Patrie. Québec, 25 janvier 1850.

PRIX REDUIT.

LA LYRE CANADIENNE

ou

Recueil de Chansons et Romances du Jour.

Pour faciliter la vente de ce Chansonnier, le propriétaire a réduit les prix aux conditions suivantes :

Par chaque copie reliée, 2s.

Do brochée, 1s-3d.

En vente chez MM. J. & O. Crémazie rue la Fabrique, haute-ville, et R. E. Fréchette, rue Lamontagne. Québec, 9 janv. 1850.



DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

En conséquence de la translation du siège du Gouvernement à Toronto, avis public est par le présent donné que toutes communications destinées à ce département de la part de personnes résidentes dans le Haut-Canada, devront ci-après être adressées au

Commissaire des Terres de la Couronne, Toronto. Les communications des personnes résidentes dans le Bas-Canada, devront être adressées à L'Assistant-Commissaire des terres de la Couronne, Montréal. 9 novembre, 1849.

POUR SAN-FRANCISCO.

DÉPART DES STEAMERS de New-York. les 1er et 15 de chaque mois.

STEAMERS POUR CHAGRES : SALON de l'arrière \$125, de l'avant \$100, CABINE d'en bas \$90, Steerage \$65

POUR LA HAVANE, 1re Cabine \$100, 2de \$90, Steerage \$50

DE PANAMA A ST. BLAS, Cabine \$225, Steerage \$100

Do. à ST. DIEGO, Cabine \$250, Steerage \$125

Do SAN-FRANCISCO, Cabine \$300, Steerage \$150

PAQUEBOTS A VOILES, Partant de New-York chaque semaine. POUR SAN-FRANCISCO, Cabine, de \$225 à \$25, Steerage \$125 à \$150

Pour les autres détails s'adresser à la Maison de Commission de l'Ami de la Religion et de la Patrie, Québec. ou à J. C. ROBILLARD, 86 Cédar Street New-York, 22 novembre.

CHARLES BAILLARGE, PRATIQUE et enseigne l'Architecture, l'Arpentage, et le Génie Civil. Rue St. François, No. 12.

HIVER. HIVER. HIVER.

Maintenant le temps est venu pour vous procurer l'article indispensable pour l'hiver, des SOULIERS BOTTINES de CAOUTCHOUC, pour DAMES et MESSIEURS.

Depot americain de Caoutchouc,

Rue STE. FAMILLE, Haute-Ville, adjoignant l'établissement de Marchandises Séchées du soussigné.

15,000 PAIRES de Souliers commun de Caoutchouc, de bonne qualité, originale, pour Demoiselles, Dames et Messieurs. Se vendent par leurs manufactures, de diverses grandeurs, sont offerts en vente, aux prix : depuis 2s-10jd. jusqu'à 6s-3jd. Des bottines élégantes pour Dames, appelée Ladies' Congress Boots, se vendent pour 10s. Bottes longues de Caoutchouc, à l'épreuve de l'eau, pour Messieurs, Slippers, &c., &c. Toutes ces marchandises sont garanties, et les prix sont plus bas que jamais ils en fut offert en Canada. Pour argent comptant.

Depôt de Caoutchouc ; Rue Ste. Famille. Québec, 3 décembre, 1849. T. CASEY.

BAZAR

de la Société haritable des Dames Catholiques de Québec.

Le public est respectueusement informé, qu'il se tiendra un BAZAR de cette Société, le CINQUIEME jour de FEVRIER, 1850. Le produit de ce Bazar sera employé pour venir en aide aux Orphelins, et à l'école des Filles sous la direction des Sœurs de la Charité. Les personnes qui désirent y contribuer sont priées d'envoyer leurs effets aux Dames ci-dessous mentionnées.

Mesdames FAN VELSON, MASSUE, PAINCHAUD, ROY, WOULSEY.

Mesdames, McCord, Duval, Lelièvre et U. Tessier, tiendront la table de rafraichissements.

Par ordre, JOSEPHTE MASSUE, Secrétaire.

Québec, 7 Décembre, 1849.

Maintenant en débarquement, et à vendre par le soussigné.

HUILE DE LIN, double bouillie, BRIQUES A FEU marqué "curr." GENEVIEVE de "Deekuypers" CHARBON de Smith, double criblé. C. E. LEVEY et Cie. Québec, 2 juillet 1849.

LOUIS LEMOINE, MÉCANICIEN.

FABRIQUE des Pompes à feu depuis \$10 jusqu'à \$250. Il a toujours en mains de petites pompes portatives. S'adresser chez M. SCOTT, marchand de la H. V. agent, ou chez le Fabricant Grande Rue du faubourg St. Jean. Québec, 12 Déc. 1849.

PROPOSITION AVANTAGEUSE.

Maison de Commerce A VENDRE OU A LOUER.

UNE personne qui désirerait s'établir en campagne, trouvera de grands avantages, soit pour acheter un établissement de commerce complet ou pour s'associer avec le présent propriétaire. Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux à Matane, comté de Rimouski, ou au soussigné à Québec.

E. LACROIX, rue Sault-au-Matelot. Québec, 12 décembre 1849.

Aux électeurs de la Cité et de la Banlieue de Québec.

MESSIEURS, J'AI accepté la situation de commissaire en chef des Travaux Publics, avec un siège dans le conseil exécutif. Par là mon mandat est résolu. Je dois me soumettre de nouveau au creuset électoral, à votre approbation, ou réprobation. Si ces charges honorables qui m'étaient offertes, m'eussent disqualifié de la représentation populaire, je les aurais refusé ; mais comme elles me fournissent les moyens de servir plus efficacement mon pays, et de vous être plus utile, j'ai cru que je ne pouvais les refuser sans faire une injustice, et à vous-mêmes, et à tout le district de Québec.

Déjà trois fois vous m'avez élu unanimement pour vous représenter en parlement. Depuis plus de six ans je me suis dévoué à la défense de vos intérêts, et de ceux de tout le pays. Si votre confiance, dont vous m'avez ci-devant honoré, est éteinte, ou affaiblie parce que j'ai accepté un emploi public, dites-le librement ; rejetez-moi, et choisissez un autre représentant. Alors je rentrerai dans la vie privée qui a tant de charmes pour moi, et que je n'ai quittée que pour consacrer mes faibles services à ma patrie, et à vous, en particulier. Si au contraire vos sentiments de confiance en moi sont demeurés tels qu'ils étaient, donnez-en preuve en m'accordant vos suffrages à l'élection prochaine. Par là vous démontrerez, que ceux-là seuls doivent conduire le char de l'état, qui ont la con-

science du peuple. Que c'est au peuple, à la majorité du peuple à gouverner par l'intermédiaire de ses mandataires. Que le règne de l'Oligarchie, du patronage, du favoritisme est fini et prosaïque. " toujours du Canada." En un mot que vous voulez conserver dans toute sa plénitude le gouvernement responsable que vous avez conquis par une lutte longue et pénible.

Pour capter la faveur, et obtenir les suffrages des électeurs la veille d'une élection, des candidats font quelquefois de grandes promesses, récitent un long credo politique ; les promesses s'évanouissent souvent avec le dernier hurrah de l'élection, et ce credo, souvent ils n'y croient pas ! Mon credo politique vous est connu, et vous pouvez le connaître par ma conduite politique passée. Cette conduite vous est-elle une garantie suffisante pour l'avenir ? C'est à vous à en juger, je n'en ai pas de meilleurs à vous offrir. Si vous me confiez de nouveau votre mandat, je travaillerai pour vous, et dans l'Assemblée Législative comme ci-devant et dans le conseil exécutif. Comme conseiller exécutif, mon devoir sera de faire connaître vos besoins, vos désirs, et de faire valoir vos intérêts de tous genres, et ceux de toute la province.

Je laisse avec confiance le soin de ma élection à votre patriotisme bien connu. Si j'obtiens vos suffrages, je m'efforcerai de rendre et faire rendre justice à tous mes constituants, à tous mes concitoyens, de quelque langue, origine, ou religion qu'ils soient ; ma devise sera pour l'avenir, comme par le passé, — Droits égaux. — Justice égale

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très dévoué serviteur. J. CHABOT.

Québec, 28 décembre 1849.

EMPLACEMENTS et Maisons à vendre. T. A. PARANT, jr. Québec, 14 juin 1849.

Parapluie de Soie perdu.

UNE personne étant allée dans différents lieux, à la Haute-Ville, croit y avoir laissé son Parapluie, prie en conséquence, les personnes qui l'auront en leur possession, de vouloir bien en donner avis au bureau de ce journal. Québec, 30 nov. 1849.

JOSEPH PETITCLERC, Notaire, rue St. Joseph, N° 14, Haute-Ville. Québec, 26 mai 1848.

Dr. GIROUX,

APOTHECAIRE, à transporté son Établissement 2 RUE LA FABRIQUE. vis-à-vis le Magasin de M. Boisseau, Frères du Marché de la Haute-Ville, QUÉBEC.

CHARLES BAILLARGE, Pratique et enseigne l'Architecture, l'Arpentage et le Génie Civil. Rue St. François, No. 12.— Québec, juillet, 1845.

H. S. DALKIN, MARCHAND DE BOIS, No. 38 RUE ST. PIERRE, BASSE-VILLE Québec, 6 juin 1849.

H. TALBOT, Avocat. A établi son bureau au No. 63 Rue St. Louis, 11e-Ville de Québec, 5e porte de la Cour.— 4 mai, 1849.

M. PATRY architecte, demeure maintenant rue Desfontaines, St. Roch, vis-à-vis le magasin de membres de M. T. Larivière. Québec 20 Oct. 1840.

Stanislas Drapeau, PROPRIÉTAIRE. BUREAU DU JOURNAL N° 14, RUE STE. FAMILLE, QUÉBEC